Nomination dans le cadre de la recherche d’un repreneur

Les éléments entre *[crochets et en italiques]* sont alternatifs

Conformément à article L.1233-57-17 du Code du travail, le comité social et économique *[le comité social et économique central]* désigne le cabinet d'expertise comptable PROGEXA (70 rue d’Hautpoul – 75019 Paris) pour analyser le processus de recherche d'un repreneur, sa méthodologie et son champ, apprécier les informations mises à la disposition des repreneurs potentiels, étudier les offres de reprise et nous apporter son concours à la recherche d'un repreneur et à l'élaboration de projets de reprise.

X membres titulaires présents ou représentés

* Avis favorables :
* Avis défavorable :
* Abstention :